

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_221114_082

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°1 "DOMMAGES AUX BIENS" DU MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE D'ASSURANCE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT sus- visés,

VU le marché de prestation de service d'assurance n° 2021FCS15 relatif au lot n° 1 "dommages aux biens" attribué au groupement conjoint Assurances PILLIOT (courtier mandataire) / VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG (assureur), en date du 9 décembre 2021,

VU le courrier de PILLIOT Assurances, en date du 21 juin 2022, qui informe la collectivité d'une majoration de 25 % de la cotisation du marché au 1er janvier 2023, du fait des résultats techniques de l'assureur,

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un avenant n°1 au lot n° 1 "dommages aux biens" du marché de prestation de service d'assurance n°2021FCS15 relatif afin d'acter l'évolution tarifaire au 1er janvier 2023,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : d'approuver l'avenant n°1 au lot n° 1 « dommages aux biens » du marché de prestation de service d'assurance n°2021FCS15, afin d'acter l'évolution tarifaire au 1^{er} janvier 2023 avec application d'une majoration de 25 % par rapport à la prime N-1 hors évolution de l'indice et des surfaces,

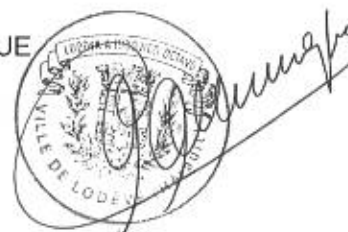
- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que la dépense correspondante est inscrite au budget principal, chapitre 011, article 6161,

- **ARTICLE 4** : de dire que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité,

Fait à Lodève, le quatorze novembre deux mille vingt-deux,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

AVENANT N° 1¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public ou d'un accord-cadre.

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

COMMUNE DE LODEVE
7 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

PILLIOT ASSURANCES : RUE DE WITTERNESSE – BP40002 – 62921 AIRE SUR LA LYS
Courriel : LEGER STEPHANE – Tél. 03 21 98 97 18 - Fax 03 21 95 66 66

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

- Objet du marché public ou de l'accord-cadre : Dommages aux biens et risques annexes

- Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : 25/11/2021
- Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre : 4 ans à compter du 01/01/2022
- Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre : 14126.07€

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant.

- Modifications introduites par le présent avenant :

Contrat 22VHV1268DABC

Le présent avenant a pour but de notifier l'évolution tarifaire au 01/01/2023 avec application d'une majoration de 25 % par rapport à la prime n-1 hors évolution de l'indice et des surfaces.

- Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : A définir suivant les nouvelles réglementations d'indice / surface et contrat
- Montant TTC :
- % d'écart introduit par l'avenant :

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA :
- Montant HT : A définir suivant les nouvelles réglementations d'indice / surface et contrat
- Montant TTC :

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	SASU ASSURANCE PILLIOT
M PILLIOT JACQUES - DIRECTEUR GENERAL	A Aire sur la Lys Le 18/10/2022	Rue de Willemesse BP 40 002 62921 AIRE-SUR-LYS CEDEX SIRET 422 050 245 00085 Tél 03 21 98 97 18 / Fax 03 21 95 86 66 E-mail: stephane.leger@pilliot.fr

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 25/02/2011